

Accompagner la construction de projets professionnels par le bilan de compétences

RS7649 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	315, 332t, 333
Formacode(s)	44595
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	26/06/2026
Date d'échéance	26/06/2029

Certificateur(s)

MF COACH · SIRET : 51344984300038

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification « Accompagner la construction de projets professionnels par le bilan de compétences » s'adresse aux professionnels de l'accompagnement – coachs certifiés, consultants RH, conseillers en évolution professionnelle, formateurs ou experts de la relation d'aide – souhaitant structurer, sécuriser et légitimer leur pratique dans le champ spécifique du bilan de compétences. En s'appuyant sur leur expérience et leur posture d'accompagnant, elle leur permet d'intégrer un cadre méthodologique rigoureux et conforme aux exigences réglementaires du Code du travail, tout en développant une ingénierie d'accompagnement centrée sur la construction, la validation et la sécurisation du projet professionnel. Elle répond à un marché en mutation, marqué par l'augmentation des transitions professionnelles, des reconversions et des demandes d'accompagnement individualisé vers des trajectoires réalistes et soutenables.

La certification vise à permettre aux candidats de maîtriser l'ensemble du processus du bilan de compétences : de l'analyse fine de la demande et de la contractualisation à la conduite des phases d'investigation, à la confrontation des pistes professionnelles aux réalités du marché du travail, jusqu'à l'élaboration d'un plan d'action structuré et la rédaction d'une synthèse conforme et exploitable. Elle intègre également la prise en compte des enjeux contemporains – transitions écologiques, numériques et organisationnelles – ainsi que la capacité à adopter une posture réflexive et éthique garantissant la qualité de l'accompagnement. Titulaires de cette certification, les professionnels deviennent des praticiens capables de conduire un bilan de compétences complet, sécurisé et méthodologiquement structuré. Ils sont en mesure d'accompagner des bénéficiaires souvent en situation d'incertitude ou de fragilité vers des décisions professionnelles éclairées, cohérentes et compatibles avec les évolutions du marché du travail. Ils contribuent ainsi activement à la sécurisation des parcours et à la professionnalisation du secteur de l'accompagnement.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Analyser la situation professionnelle et personnelle du bénéficiaire (attentes, contraintes, caractéristiques individuelles) durant l'entretien préalable, en prenant en compte les attentes et les besoins spécifiques du bénéficiaire (notamment en cas de handicap, RQTH), dans le respect du cadre légal, afin de contractualiser les modalités d'un bilan de compétences.

Construire un parcours de bilan structuré et individualisé, en mobilisant des outils, des méthodes et des supports adaptés aux attentes et aux besoins spécifiques du bénéficiaire (notamment en cas de handicap, RQTH) afin de s'assurer de l'engagement et de favoriser l'atteinte de ses objectifs.

Clarifier avec le bénéficiaire, lors de la phase d'investigation du bilan de compétences, ses valeurs, ses motivations, ses besoins et ses atouts de personnalité à travers

des entretiens, des tests, des supports de diagnostic et de questionnement pour lui permettre de prendre conscience de ses ressources et de faire émerger des pistes de projets professionnels en adéquation avec ses aspirations et ses points forts.

Explorer le parcours professionnel du bénéficiaire, en analysant et en identifiant ses compétences, en tenant compte des mutations sectorielles liées aux évolutions technologiques, les fiches de postes et les référentiels métiers existants afin de l'aider à faire préciser son ou ses nouveau(x) projet(s) professionnel(s).

Accompagner le bénéficiaire à comparer ses projets entre eux, les confronter à la réalité avec une méthodologie d'analyse structurée (recherches documentaires, enquêtes métiers, réseautage, immersions, participation à des événements), en mobilisant des outils, y compris numériques, adaptés aux évolutions des pratiques professionnelles afin d'effectuer un choix éclairé.

Co-construire avec le bénéficiaire

l'élaboration de son plan d'action réaliste et spécifique,

en s'appuyant sur l'identification de ses points d'appui et de ses axes de développement pour la mise en œuvre et la sécurisation du projet retenu.

Rédiger, en phase de conclusion du bilan de compétences, une synthèse formalisée, structurée et contextualisée en s'appuyant sur les éléments recueillis au cours de l'accompagnement, afin de présenter de manière claire le travail effectué, les évolutions constatées et les perspectives professionnelles envisagées, dans le respect des obligations légales de confidentialité.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de réalisation de bilans de compétences est strictement encadrée par le Code du travail (articles L.6313-4, L.6313-5, R.6313-4 à R.6313-8). Ce cadre fixe la finalité du dispositif, définit les trois phases obligatoires (préliminaire, investigation, conclusion), impose le respect du consentement éclairé du bénéficiaire, précise les règles de confidentialité, ainsi que les obligations relatives à la contractualisation et au contenu de la synthèse écrite. Il encadre également la durée du bilan, les modalités de financement et les exigences de qualité dans le cadre du CPF. Cette réglementation structure l'ensemble du champ professionnel et conditionne la qualité, la conformité et la sécurité de l'accompagnement délivré. L.1233.71 et Décret 2018-30 du 28.12.2018 relatif aux actions de formation et au bilan de compétences

Voies d'accès

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

La nomination du jury de certification est de la responsabilité du certificateur en tant qu'organisme certificateur. Ce jury est constitué à l'occasion des épreuves et se compose de 2 consultants en bilan de compétences avec un minimum de 2 ans d'expériences professionnelles et sans lien professionnel ou personnel avec les candidats.

Base légale

Date de décision	26/06/2026
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	26/06/2029
Date de dernière délivrance possible	26/12/2029

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2026	7	—	—	—
2024	7	—	—	—

2023	16	—	—	—
2022	12	—	—	—
2021	5	—	—	—

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://mfcoach.fr/ecole-de-coaching/coach-bilan-competences/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7649/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	0
Prix indicatif	1 800 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.